



## UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle  
*Environnement et Dynamique des Sociétés*



N° 008

Juin 2023

ISSN

1859 - 5146



Presse Universitaire de Niamey



**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**

*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires  
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

**LERTESS - AD**

**Revue scientifique thématique semestrielle**

**E**nvironnement et **D**ynamique des **S**ociétés



**Photo de couverture:** *Accès à l'eau grâce à la pompe à motricité humaine PMH dans un village du sud de la commune de Magaria, Région de Zinder (Niger), M. WAZIRI M. Zaneidou, 2021*

**MAQUETTE & PAO:** *Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTSS/AD, UAM - Niamey*

**N° 008**

**ISSN**



**1859-5146**

**JUIN 2023**

## Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
  - [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
    - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
    - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
  - [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
  - [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com).
  - [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
  - [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
  - [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de : « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.
- Exemples :
- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s) ; la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciés à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
  - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
  - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
  - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors Série, pp.49-61.
  - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
  - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
  - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
  - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)**

*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*  
**Revue scientifique thématique semestrielle**  
**Environnement et Dynamique des Sociétés**

**DIRECTEURS DE PUBLICATION**

**Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima

**Directeur Adjoint de publication** : Pr YAMBA Boubacar

**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TCHAMIE T.K. Thiou, Université de Lomé (Togo) ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

**COMITE DE REDACTION**

**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman

**Rédacteur en chef Adjoint** : Dr DAMBO Lawali (MC)

**Membres** : Pr MOUNKAILA Harouna, Dr BODE Sambo (MC), Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou, Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha, Dr ALI Nouhou.

**Nota Bene** : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

**ADRESSE :**

*Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement*

**UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI**

**BP:** 418 Niamey - NIGER. **Email:** [revueeds@gmail.com](mailto:revueeds@gmail.com)

© Copyright : Revue EDS, 2023

**COMITE DE LECTURE**

- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaibou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABBA Bachir, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. MAMADOU Ibrahim, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. NABE Bammoy, Université de Kara (Togo)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

## SOMMAIRE

<b>INSUFFISANCE ET PRECARITE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ROUTIER ET MARGINALISATION RURALE EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA : CAS DE LA PLAINE DE MÔ AU CENTRE-OUEST DU TOGO .....</b>	<b>8</b>
<i>KOURPAI Nabine<sup>(1)*</sup> et KADOUZA Padabô<sup>(2)</sup></i>	
<b>CARACTÉRISATION DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DU PARC NATIONAL FAZAO-MALFAKASSA (PNFM) AU CENTRE-TOGO .....</b>	<b>22</b>
<i>FOUSSENI Faïzou<sup>(1)*</sup>, ILLOU Mahamadou<sup>(2)</sup> et BOUKPESSI Tchaa<sup>(3)</sup></i>	
<b>AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DANS LE DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN : LA TRANSITION URBAINE A L'ÉPREUVE DES ENJEUX TERRITORIAUX.....</b>	<b>35</b>
<i>BOUAKI KOUADIO BAYA<sup>(1)</sup></i>	
<b>APPROCHE DE LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI AU SUD BENIN (AFRIQUE DE L'OUEST).....</b>	<b>49</b>
<i>YAOVI ENAGNON ARSENE Euloge<sup>(1,2)*</sup>, DEKAKON SATINGO Rolette<sup>(2)</sup> et VISSOH Sylvain<sup>(1,2)</sup></i>	
<b>HISTOIRE ET SPÉCIFICITÉS DU FIQH (JURISPRUDENCE MUSULMANE) .....</b>	<b>63</b>
<i>DJIBO Seybou<sup>(1)</sup></i>	
<b>DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL : LE SIG POUR UNE MEILLEURE GESTION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES: LE CAS DES LYCEES DE GUEDEAWAYE.....</b>	<b>75</b>
<i>FAYE Mor<sup>(1)</sup></i>	
<b>LES FACTEURS QUI DETERMINENT LE ROLE DE LA FEMME DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER).....</b>	<b>91</b>
<i>BOUBACAR ISSA Ramatou<sup>(1)*</sup> et AMADOU Boureima<sup>(2)</sup></i>	
<b>INSECURITE ET PROBLEMATIQUE DE GESTION DU PARC DU W AU NIGER.....</b>	<b>105</b>
<i>IBRAHIM Younoussi<sup>(1)</sup></i>	
<b>INONDATION DU DALLOL MAORI ET SECURITE ALIMENTAIRE DES MENAGES DANS LA COMMUNE RURALE DE KARA-KARA (DEPARTEMENT DE DIOUNDIYOU, NIGER) .....</b>	<b>116</b>
<i>ALKASSOUM DIT KASSO Sanoussi<sup>(1)</sup></i>	
<b>ANALYSE COMPARATIVE DES DETERMINANTS DE L'ADOPTION DES INNOVATIONS AGRO-ÉCOLOGIQUES DES PRODUCTEURS DE COTON AU NORD- BENIN .....</b>	<b>133</b>
<i>KINMAGBAHOHOUE F. Hortalin<sup>(1)*</sup> et YABI AFOUDA Jacob<sup>(2)</sup></i>	
<b>PERCEPTIONS ET STRATEGIES D'ADAPTATION AUX INCERTITUDES CLIMATIQUES PAR LES EXPLOITANTS AGRICOLES DANS LA COMMUNE DE KORSIMORO (CENTRE-NORD DU BURKINA FASO) .....</b>	<b>152</b>
<i>OUEDRAOGO Ibrahim<sup>(1)*</sup>, SAWADOGO Boureima<sup>(1)</sup> et BONKOUNGOU Joachim<sup>(2)</sup></i>	
<b>PERCEPTIONS, MODES DE GESTION ET CONFLITS ASSOCIES AUX TRANSFERTS SOCIAUX MONETAIRES EN MILIEU RURAL NIGERIEN.....</b>	<b>165</b>
<i>ISSIAKA Haoua<sup>(1)</sup>, ABDOU BAGNA Amadou<sup>(2)</sup> et MAGAGI Soulé<sup>(3)*</sup></i>	
<b>ANALYSE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES REALISEES PAR AGENCE DES MUSULMANS D'AFRIQUE DANS LA COMMUNE RURALE DE KANEMBAKACHE AU NIGER .....</b>	<b>180</b>
<i>HAROUNA KASSOUM Nazifi<sup>(1)*</sup>, ZAKARYA IDI Mahamadou<sup>(1)</sup>, MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha<sup>(2)</sup> et DAMBO Lawali<sup>(3)</sup></i>	

---

<b>AHMADOU KOUROUMA ET LE DISCOURS DE LA CRISE SOCIALE : LE CAS DE QUAND ON REFUSE ON DIT NON</b> .....	<b>195</b>
<i>NADJIBEYE Parfait <sup>(1)</sup></i>	
<b>UTILISATION DE LA CONTRACEPTION MODERNE CHEZ LES FEMMES EN UNION AU NIGER : UNE ANALYSE MULTINOMIALE DE FACTEURS DISCRIMINANTS</b> .....	<b>205</b>
<i>SOUMANA Issifou <sup>(1)*</sup> et ZOURKALEINI Younoussi <sup>(2)</sup></i>	
<b>DOUBLE FLORAISON OU REPOSE POSITIVE DU PALMIER DATTIER AU CLIMAT DU SAHEL ....</b>	<b>218</b>
<i>ZANGO Oumarou<sup>(1)</sup>, SAVADOGO Patrice<sup>(2)</sup>, ABDOUSALAM Saidou<sup>(2)</sup>, REY Hervé<sup>(3)</sup>, LECOUSTRE René<sup>(3)</sup>, ABERLENC Frédérique <sup>(4)</sup> et BAKASSO Yacoubou<sup>(5)</sup></i>	
<b>IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES LIGNEUSES DANS LA COMMUNE DE KETOU AU SUD-EST DU BENIN</b> .....	<b>229</b>
<i>ALI KOLAWOLE F. M. Rachad<sup>(1)*</sup> et TCHANGONIYI Akibo Léopold<sup>(2)</sup></i>	
<b>PERCEPTIONS PAYSANNES DES INDICATEURS (SIGNES) TRADITIONNELS DES SAISONS SUR LES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TIBIRI (REGION DE MARADI-NIGER)</b> .....	<b>243</b>
<i>HADI ABDOU Mahamadou Moustapha<sup>(1)*</sup>, ILLOU Mahamadou<sup>(2)</sup> , ABDOU BAGNA Amadou <sup>(3)</sup> et YAMBA Boubacar <sup>(4)</sup></i>	

## INSECURITE ET PROBLEMATIQUE DE GESTION DU PARC DU W AU NIGER

**IBRAHIM Younoussi<sup>(1)</sup>**

*(1) Assistant, Faculté des Sciences de l'Education, Université Djibo Hamani de Tahoua (Niger)*

*Correspondant courriel : [younoussi.ibrahim69@gmail.com](mailto:younoussi.ibrahim69@gmail.com)*

### Résumé

L'insécurité dans la zone des trois frontières Mali-Burkina-Niger, en provoquant un désastre humanitaire sans précédent, risque d'affecter la pérennité des ressources naturelles de la zone du W.

Au Niger, depuis l'attaque terroriste de la Tapoa, le 4 décembre 2020, le parc national du W est presque à l'abandon. Cette étude a pour objectif de comprendre les enjeux de la gestion de ce patrimoine dans le contexte actuel d'insécurité. Ceci nous amène à nous interroger sur les conséquences de son abandon et les mesures envisageables pour la préservation de ses ressources.

Pour mener ce travail, deux guides d'entretien à l'intention des services chargés de la protection du parc du W et des populations riveraines ont permis de recueillir des informations et des données sur le problème posé.

De l'analyse des entretiens, se dégagent deux situations : le Parc risque de devenir un sanctuaire pour les groupes armés terroristes ; les ressources naturelles notamment la faune, subissent de plein fouet une prédation et un braconnage intenses avec la complicité des nouveaux maîtres. Aussi, l'Etat et ses partenaires doivent-ils agir sans délai pour extirper la biosphère du W de l'emprise terroriste et y pallier le développement de trafic de tout genre.

**Mots-clés** : Niger. Parc W. insécurité. Ressources naturelles.

### INSECURITY AND MANAGEMENT ISSUES IN THE W PARK IN NIGER

### Abstract

Insecurity in the Mali-Burkina-Niger tri-border area, by causing an unprecedented humanitarian disaster, risks affecting the sustainability of the W area natural resources.

In Niger, since the terrorist attack in Tapoa on December 4, 2020, the W National Park has been almost abandoned. This study aims to understand the challenges of managing this heritage in the current context of insecurity. This leads us to wonder about the consequences of its abandonment and the possible measures for the preservation of its resources.

To carry out this work, two maintenance guides for the services responsible for the protection of the W Park and the surrounding populations have made it possible to collect information and data on the problem posed.

From the analysis of the interviews, two situations emerge: the Park risks becoming a sanctuary for armed terrorist groups; Natural resources, especially wildlife, are suffering the full force of intense predation and poaching with the complicity of the new masters. Therefore, the State and its partners must act without delay to extirpate the biosphere of the W from the terrorist grip and mitigate the development of trafficking of all kinds.

**Keywords:** Niger. Park W. insecurity. Natural resources

## Introduction

Depuis une dizaine d'années, la région du sahel fait face à une insécurité grandissante due à la présence de groupes terroristes qualifiés à tort ou à raison de groupes djihadistes ou encore de groupes armés non étatiques (GANEs). La zone la plus touchée est celle dite des trois frontières (Mali-Burkina Faso—Niger). Les attaques meurtrières les plus récurrentes sont perpétrées contre les positions des FDS, symbole de la présence et de l'autorité de l'Etat, et les conséquences les plus visibles de cette guerre asymétrique sont le déplacement massif des populations après ultimatum et/ou assassinats ciblés, sans oublier le désastre économique.

Notre objet d'étude est la parie nigérienne du Parc du W. Notons au passage que le parc du W est partagé par trois pays (Niger Bénin, Burkina Faso). Le parc national du Niger, la plus grande réserve naturelle du pays n'est pas épargnée par cette insécurité qui a atteint son paroxysme avec l'attaque terroriste de la Tapoa le 4 décembre 2020. Son territoire est depuis cette date devenu inhospitalier et désormais sans service de sécurité interne censé le protéger. La faune et la flore si riches et variées en échappant ainsi au contrôle de l'Etat, se trouvent donc exposées à toute sorte de prédation et de trafic. La gestion du parc national reste donc un enjeu majeur et suscite plusieurs interrogations. Le parc est-il occupé par les groupes terroristes ? Quelles sont les conséquences d'un abandon éventuel du Parc du W par les services chargés de sa protection ? Quelles mesures peut-on envisager pour une meilleure protection de ce patrimoine naturel ?

Pour répondre à ces différentes questions, il est important de s'entretenir avec les différents acteurs concernés : l'Etat à travers les services des eaux et forêts, les populations riveraines etc.

## 1. Méthodologie

Cette étude se déroule dans des conditions assez inhabituelles avec le problème d'insécurité que connaissent la région sahélienne en général et la zone des trois frontières en particulier. Cela suppose un travail de terrain très délicat. L'enquête préliminaire a permis de constater que le parc national du W est inaccessible pour toute étude. C'est pourquoi, nous avons privilégié des entretiens croisés avec les

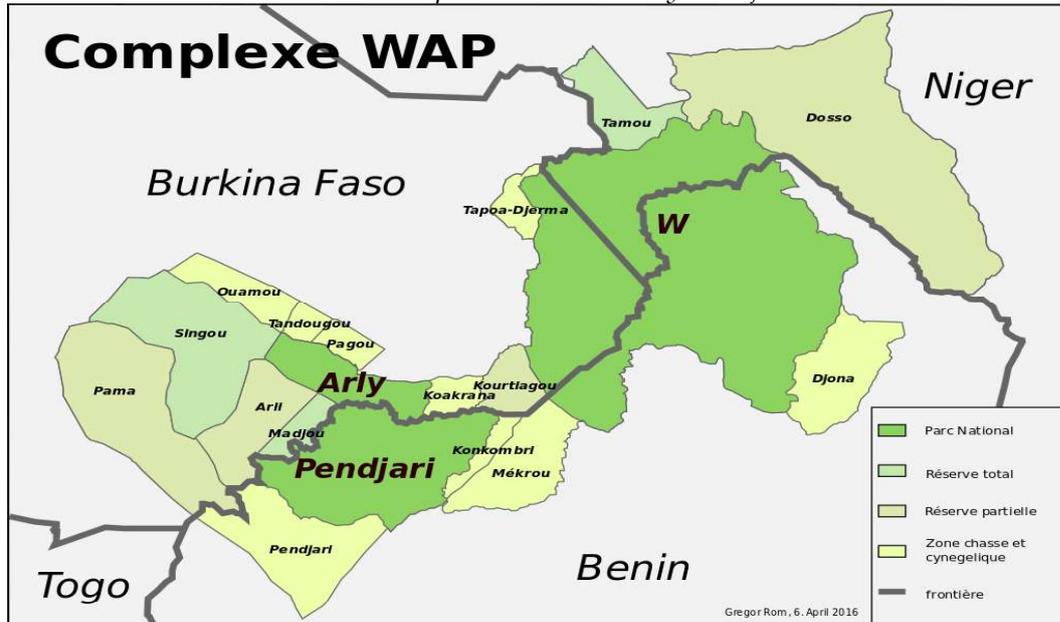
services techniques et les populations riveraines. Concernant les services techniques, nous avons mené des entretiens avec le DGA de la faune et le conservateur du parc. Quant aux populations riveraines du parc, nous avons privilégié le village de Moli haussa, géographiquement plus proche du parc et dont une grande partie des ménages profitent des activités liées à l'existence du parc : guidage touristique, apiculture, hôtellerie, travaux d'aménagement etc. Pour ces derniers, les entretiens ont été conduits par l'intermédiaire d'un natif du village, un de mes anciens élèves quand je servais à la Tapoa comme instituteur au cours des années 1996-1998. L'étude s'est aussi appuyée sur une recherche documentaire afin de mieux appréhender les caractéristiques de la zone d'étude.

## 2. Résultats

### 2.1 Présentation de la zone d'étude

Le parc national du W fait partie d'un complexe naturel W-Arly-Pendjari (WAP) de plus d'un million d'hectares, partagé entre trois pays : le Niger, le Bénin et le Burkina Faso. Ce complexe est en effet un paysage transfrontalier de 26 361 km<sup>2</sup> d'importance mondiale (Carte 1). Il constitue le plus grand écosystème sauvage intact d'Afrique de l'Ouest. Dans sa partie nigérienne (Carte 2) de 220 00 ha, le Parc dispose d'une base des services des eaux et forêts installée au village de la Tapoa. Cette biosphère est réputée pour sa faune composée de grands mammifères et sa flore très riche (photos 1et 2) notamment avec la présence d'importants peuplements de baobabs (*Adansonia digitata*). En outre, plus de 350 espèces d'oiseaux y ont été identifiées. La partie nigérienne abrite également la limite méridionale de l'extension des plateaux à brousse tigrée du Niger. Le parc national du W du Niger est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996 et reconnu en tant que réserve de biosphère transfrontière depuis 2002 par l'UNESCO.

Carte 1 : Complexe WAP (W-Arly-Pendjari)



Carte 2 : localisation du Parc du W du Niger (source : wac.niger.com)

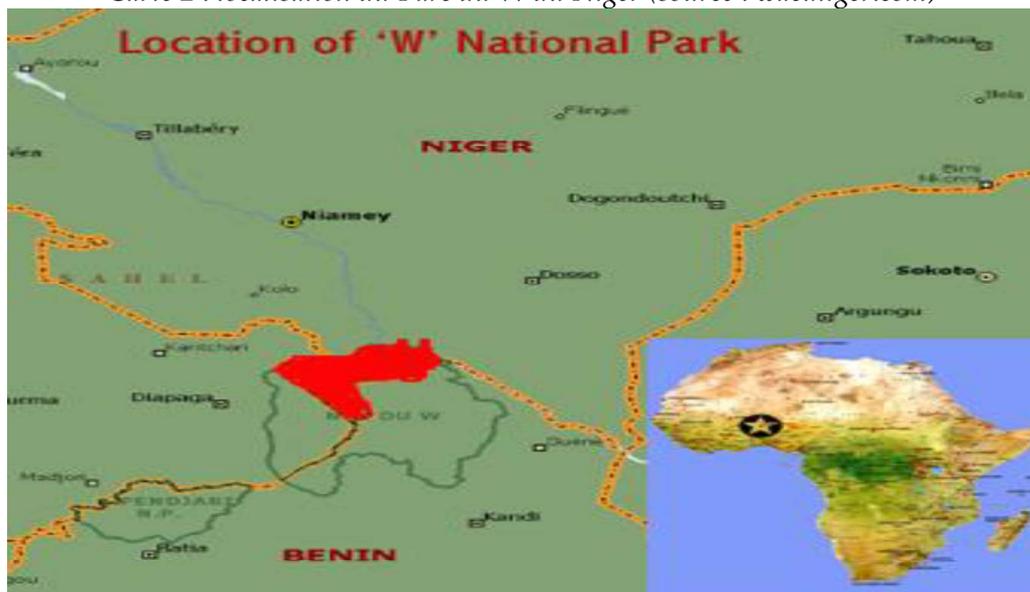


Photo 1 : éléphants à l'intérieur du Parc national du W (*wac.niger.com*)



Photo 2 : le lion, l'une des espèces emblématiques du parc national du W (*wac.niger.com*)



## 2.2 Contexte sécuritaire et la situation actuelle du parc national du W

L'insécurité s'est propagée depuis 2012 dans toute la zone des trois frontières (Burkina faso-Mali-Niger) avec l'apparition de plusieurs groupes armés tous reconnus sous le vocable " GANEs" ou groupes armés non étatiques. Cette zone est déclarée inhospitalière selon une presse répandue et au moment où nous écrivons ces lignes, la France, ancien pays colonisateur a intimé à ses ressortissants d'éviter les principaux pays concernés par cette insécurité. Le complexe du WAP (Parc du W, Arly et Pendjari ( carte 1) a subi plusieurs attaques dont les plus mémorables sont celles de la fin de l'année 2021 dans sa partie du Bénin (extrême nord) occasionnant 9 morts et 12 blessés dans le rang des agents chargés de la surveillance. Ce sont des attaques à la bombe menées contre l'African Parks, une ONG chargée de la protection de cette partie béninoise du Parc. Il s'agit des attaques les plus meurtrières jamais enregistrées par le Bénin, considéré comme un îlot de stabilité en Afrique de l'Ouest, une région où opèrent de nombreux groupes jihadistes liés à Al-Qaïda et à l'organisation État islamique (S. HEUNIS, 2022).

Quant à la partie nigérienne du Parc du W, elle a connu deux attaques au cours de l'année 2020. La première attaque est intervenue le 11 mars sur le poste de contrôle avancé de Prélégou, et la seconde dans la nuit du 4 au 5 décembre fut dirigée contre la base de la Tapoa. Cette dernière attaque s'est soldée par " la mort de deux agents dont le chef-service protection et un Ranger. Deux autres sont toujours portés disparus ou en otage dont le conservateur adjoint".

Selon Monde Afrique (2020) : « La base de la Tapoa, à l'entrée du parc naturel du W, a fait l'objet d'une attaque de plus de 100 djihadistes venus à pied et à moto dans la nuit de jeudi à vendredi. L'armée nigérienne a pu repousser l'assaut au matin. Un groupe de combattants avait été déposé à proximité de la base, à l'intérieur du parc, quelques jours plus tôt. Ils ont rejoint à

*piet l'offensive menée en face par une centaine de combattants arrivés sur une soixantaine de motos par l'accès principal. La base s'est ainsi trouvée prise en tenaille. Deux véhicules ont été volés, dont l'un armé d'une 12-7, et le magasin d'armes des forestiers a été cambriolé. Il ne contenait plus que des armes tombées en désuétude. Une contre poursuite s'est engagée au matin, après trois heures de fusillade ». Selon la même source : « La réserve transfrontalière du W sert de base arrière, depuis maintenant plusieurs années, à l'EIGS (l'Etat islamique au Grand Sahara). Elle offre couvert végétal, eau et nourriture à ses combattants, notamment du côté burkinabè de la frontière, où des villages ont été abandonnés par leurs habitants fuyant les violences, surtout ces derniers mois, alors que les combats entre l'Etat islamique et Al Qaida au Maghreb islamique faisaient rage.*

*Les villages voisins du parc W au Niger sont menacés depuis plus d'un an de représailles mais les renforts militaires nigériens déployés sur place leur ont permis de résister jusqu'ici, malgré des attaques sporadiques. L'Etat islamique tente, visiblement, de faire place nette dans cet espace pour mener à bien ses opérations et se déplacer librement dans la région ».*

Ces points de vue sont corroborés par les services des eaux et forêts du côté nigérien à travers le conservateur qui soutient que les attaques viennent surtout du côté du Burkina. Aujourd'hui la situation risque de s'aggraver si les différents groupes terroristes arrivent à s'incruster véritablement dans cette partie boisée du pays comme ce fut le cas dans le Nord-Est du Nigéria.

Par ailleurs, même si les avis sont divergents sur une éventuelle occupation du parc national du W, une chose est claire :

- aucune activité touristique n'y est possible,
- toute visite du parc est risquée avec la possibilité de tomber sur mines installées sur les pistes d'accès,
- l'absence d'une base militaire à même de contrer toute installation des groupes terroristes,
- les services des eaux et forêts chargés de la protection du Parc ne sont plus sur place.

En définitive, même la ville de Tamou qui peut servir de base arrière est régulièrement attaquée.

Comme on le voit, il est évident que le Parc du W dans toutes ses composantes, nigérienne Burkinabée et Béninoise, risque de devenir un véritable sanctuaire pour les différents groupes jihadistes (EIGS, AQMI).

### 2.3 Problématique de gestion du parc dans ce contexte d'insécurité

De prime abord, comme évoqué déjà, le Parc national du W ne dispose plus en son sein des bases militaires ou de forestiers pour assurer sa protection. Selon son conservateur, malgré l'insécurité, ses services arrivent à assurer des missions régaliennes de protection du Parc à travers des patrouilles. Cependant sur un autre son

de cloche, ces missions se limitent à quelques incursions dans la périphérie du parc, car s'aventurer en profondeur serait périlleux.

Après ces constats, que dire des ressources naturelles du parc lorsqu'on sait que même avec la présence des services de protection, elles ont été l'objet de braconnage et de prédation par le passé. En outre, le territoire du parc est régulièrement violé par les éleveurs qui convoitent les beaux pâturages dont il regorge. Ainsi, les failles du système de protection de la biosphère constituent une aubaine pour ces aventuriers jadis victimes de brimades de tout genre surtout lorsqu'ils sont pris en flagrant délit.

Par ailleurs, l'arrêt ou le ralentissement des activités connexes du parc (tourisme, hôtellerie, travaux d'aménagement, vente de produits artisanaux et bien d'autres) font que certaines personnes renouent avec leurs activités d'antan notamment le braconnage et d'autres exploitations irrationnelles des produits du Parc. Toutefois, les entretiens sous "l'arbre à palabre" de Moli Haussa révèlent que malgré le relâchement du système de protection, certains chefs de ménages estiment qu'ils ne constituent plus une menace pour les ressources interdites. Ces derniers ont acquis ce que nous pouvons appeler "la fibre du forestier", c'est-à-dire un niveau de "sacralisation de certains produits forestiers". Ainsi, certains déclarent qu'ils ne peuvent ni tuer un animal sauvage encore moins consommer sa viande. Ils estiment que le Parc du W est leur patrimoine et qu'ils continueront les actions de veille dans le cadre de sa protection.

En général, les populations autour du Parc bénéficient de plusieurs formations pour entreprendre sans porter atteinte à l'existence de la réserve. Ces communautés riveraines ont ainsi pris conscience de la nécessité de préserver ce joyau. En effet, beaucoup de chefs de ménages profitent des activités connexes tels que le guidage touristique, la production du miel. Aussi, le village de Moli haussa n'est-il pas réputé pour son miel de qualité irréprochable.

Malgré ces volontés manifestes de participer à la protection des ressources naturelles, le braconnage, l'introduction du bétail dans le Parc national et d'autres activités de prédation persistent malgré la présence des Rangers. Combien de fois, certains pour manifester leurs mécontentements et les mauvais rapports avec les forestiers, déclenchent nuitamment des incendies dans certains secteurs du Parc. Cependant, ces actes passibles de sanctions mais limités n'affectent pas de façon irréversible la viabilité du Parc ni celle de ses ressources naturelles.

#### 2.4. Conséquences de l'abandon du Parc national du W par les services de protection.

C'est un secret de polichinelle de dire l'objectif des groupes armés non étatiques est l'occupation de l'espace à travers l'implantation de bases solides. Le complexe du WAP, une autre zone de "trois frontières" (Burkina -Bénin-Niger) avec sa couverture végétale, est un endroit idéal. La sanctuarisation de cette zone au-delà du

pillage des ressources naturelles, menace même l'existence de nos Etats qui doivent plus investir dans la sécurité que dans les secteurs du développement. Déjà, faut-il le souligner, tout l'ouest nigérien est considéré comme une zone dangereuse ; et les attaques du Parc national du W par les groupes terroristes ont plombé les activités touristiques. C'est un véritable manque à gagner pour l'Etat et surtout pour les populations riveraines de la réserve.

S'agissant des conséquences de l'abandon du Parc du W, le conservateur du Parc souligne : « *l'installation des bases terroristes à l'intérieur, le risque de sanctuarisation, l'occupation durable du Parc par les groupes armés, destruction de la faune et l'écosystème la perte de la souveraineté nationale* ». Pour éviter un tel scénario, il faudra mobiliser des moyens conséquents et plus adaptés.

### 2.5 Mesures de protection envisageables

Pour protéger le Parc national du W, tous les pays concernés doivent agir en synergie pour bouter hors de son domaine les groupes terroristes qui constituent la principale menace. L'issue du parc dépendra donc de la capacité de nos Etats à mener une guerre totale contre le terrorisme avec tous les moyens adéquats : troupes au sol ; couverture aérienne, drones etc. Selon le conservateur, il faut : « *l'affectation d'un bataillon des forces armées nigériennes dédié au Parc W pour lutter contre l'insécurité et permettre aux forestiers de faire leur mission de sécurisation de la biodiversité est une des mesures qui peuvent résoudre ce problème, mais une mutualisation des efforts entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger pour ratisser ensemble et après l'opération chaque pays garde sa partie* ». Comme on le constate, la protection du Complexe WAP en général et du Parc national du W en particulier, dépasse la capacité de nos Etats pris individuellement. Eviter la sanctuarisation du complexe doit être la priorité des priorités.

## 3. DISCUSSION

Le terrorisme est une question mondiale. Malgré la présence des forces étrangères et africaines depuis plus d'une dizaine d'années, les pays sahéliens et dans une moindre mesure ceux du littoral font face à des attaques et/ou des attentats à la bombe. Dans la zone des trois frontières, l'ampleur du phénomène oblige nos Etats à investir plus pour l'endiguer au détriment des autres secteurs du développement. Aujourd'hui, acculés de toute part, les forces terroristes cherchent refuge dans des espaces boisés et le complexe du WAP constitue à cet effet, un endroit idéal. En effet, l'occupation d'un tel espace permet non seulement de profiter de sa couverture végétale mais aussi de la porosité de nos frontières. Le parallèle peut être fait avec l'occupation de la forêt de Sambisa par Boko Haram dans le nord-est du Nigéria.

Le problème posé par cette étude est d'une importance capitale. Tous les acteurs s'accordent sur le fait que le Parc national du W et au-delà tout le complexe du WAP,

vit l'une des périodes les plus critiques. Nous sommes donc à "la croisée des chemins" et des décisions importantes doivent être prises conjointement par nos Etats.

L'évaluation faite par le CENAGREF (Centre National de Gestion des Réserves de Faune) béninois est assez inquiétante. Elle souligne le « *flagrant manque d'efficacité* » de la gestion de la faune et du parc, dû au manque de formation des agents, au manque de motivation, au manque d'organisation, ainsi qu'à l'insuffisance de moyens matériels ». Selon la même source, « *le braconnage sévit et continue à décimer les populations de grands mammifères. La transhumance conduit chaque année des milliers de têtes de bétail à l'intérieur du parc et est responsable de multiples dégradations. De plus, le besoin croissant en terres pour la production agricole (surtout le coton) amène les populations locales à cultiver dans le parc. Ces populations ne bénéficient pratiquement pas des retombées de l'exploitation du parc ni des zones de chasse, et ont de mauvais rapports avec les forestiers* ». Nous retenons plusieurs points soulignés par cette évaluation notamment ; le manque d'efficacité et de motivation des agents, le braconnage qui sévit et décime les populations de grands mammifères, la mise en culture de certaines parties du Parc et les mauvais rapports des populations avec les forestiers.

Concernant le premier constat à savoir l'inefficacité et le manque de motivation agents, il faut noter que le contexte sécuritaire actuel ne rime plus avec le dispositif traditionnel de protection du Parc. La guerre asymétrique nécessite des moyens plus importants. En effet, quelle témérité faut-il justifier pour qu'une douzaine de forestiers aussi bien formés résistent face à une horde de centaines de terroristes "armés jusqu'aux dents" et qui attaquent par surprise. Même des bataillons entiers ont été pris au dépourvu par des terroristes venus en masse. On se rappelle des événements d'Aguelhok au Mali et de Chinegodar au Niger pour ne citer que ces deux exemples. Concernant l'accès aux ressources naturelles, les populations ont su depuis des temps immémoriaux profiter des activités de chasse et cueillette. Aujourd'hui, l'insécurité dans le Parc est une aubaine pour les braconniers non reconvertis puisque "les nouveaux maîtres" autorisent tout ce qui est interdit par l'Etat. Aussi, les éleveurs accèdent-ils facilement aux riches pâturages du Parc pour lesquels ils ont connu la répression, les amendes et les emprisonnements. Ainsi, certains groupes armés non étatiques parviennent à s'implanter en « *exploitant les rancœurs des communautés les unes envers les autres et envers l'Etat. Ils ont su s'assurer le soutien de certains groupes de population en adoptant un discours et des modes opératoires compatibles avec les revendications communautaires locales et en capitalisant sur les sentiments d'exclusion et de marginalisation* » (R-CAP,2019 :47), ou en soutenant « *des revendications ethniques particulières* » B. LUGAN (2021). C'est par exemple le cas des éleveurs qui convoitent les ressources fourragères du parc du W et qui y accèdent à la moindre occasion. Les groupes terroristes en permettant l'accès au Parc aux éleveurs acquièrent l'adhésion de ces derniers à leur mouvement. En contrepartie, des prélèvements sont opérés sur le bétail.

On perçoit bien, qu'en assurant quelques fonctions régaliennes (prélèvement d'impôts et taxes, justice) les GANes se substituent ainsi à l'Etat.

Le contexte sécuritaire montre que la protection du complexe WAP ne doit pas relever du seul ressort de nos Etats. Rappelons que, le Parc du W est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996 et reconnu en tant que réserve de biosphère transfrontière depuis 2002 par l'UNESCO. En plus, il est protégé depuis 2007 par la convention de Ramsar. Ces différents acteurs sont des partenaires privilégiés dans la conservation et le développement du Parc du W. C'est donc un véritable plaidoyer qui doit être mené auprès des Nations Unies pour assister nos Etats dans la lutte pour la sauvegarde de ces réserves naturelles. Toutefois, malgré l'insécurité, selon F. Adjimehossou (2022) : « *Les efforts de conservation de la biodiversité et de promotion de la destination Bénin se poursuivent dans les parcs nationaux de la Pendjari et du W-Bénin, malgré les pressions. Les rapports d'évaluation sont rassurants* ». Mais, ces lueurs d'espoir ne doivent pas occulter la menace qui pèse sur le WAP et ses populations riveraines. Du reste les Nations Unies considèrent que l'endigement du terrorisme doit passer par la sécurisation des frontières de nos Etats. C'est pourquoi, par l'entremise de son Programme de gestion de la sécurité des frontières, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme entend renforcer les capacités des États Membres de prévenir les mouvements transfrontaliers de terroristes et d'endiguer le flux de combattants terroristes étrangers en améliorant la sécurité et la gestion des frontières (ONU,2019). Certes, les programmes et les projets existent, mais pour l'instant, les Etats du WAP et de la zone des "trois frontières" semblent à ce jour constituer la seule véritable force sur le champ de bataille contre la vague terroriste.

## Conclusion

Le parc national du W comme tout le complexe du WAP auquel il appartient, vit un tournant décisif de son existence. Le risque d'une sanctuarisation de cet espace est bien réel. Les missions régaliennes traditionnelles de protection ne sont plus efficaces. Même si pour le moment, le Parc national du W n'est pas occupé, il le sera si des mesures fortes ne sont pas prises ; car c'est l'objectif ultime des groupes comme l'EIGS et AQMI. Aujourd'hui, la lutte contre le terrorisme, c'est non seulement la défense de la souveraineté de nos Etats mais aussi la lutte pour la préservation des ressources naturelles. C'est un pari qui doit être gagné en impliquant tous les acteurs : Etats, Populations et Partenaires au plus haut niveau. Cela nécessite des actions concertées et une mobilisation de moyens plus conséquents.

## Bibliographie

LUGAN B., 2019, Les guerres du Sahel des origines à nos jours, Editions Bernard Lugan, 260 pages

- BiosphereReserveInformation'W'REGION (Page Consultée le 11 février 2023) Adresse URL: <https://www.unesco.org/mabdb/br/brdir/directory/biores.asp?>
- R-CAP, 2019, Analyse préliminaires des risques, des vulnérabilités et des Actifs de Résilience dans la région du Liptako-Gourma p.78
- B. LUGAN 2021, Consulté le 20 novembre 2022. Le jihadisme sahélien au piège de l'ethnisme », article en ligne sur le blog du 360. .
- Parc national du W du Niger, (Page consultée le 10 février 2023 in Unesco. Adresse URL : <https://whc.unesco.org/fr/list/749>
- Site Ramsar du Complexe W- (Page consultée le 10 février 2023) in Ramsar Sites Information Service. Adresse URL : <https://rsis.ramsar.org/ris/1668>).
- CENAGREF- (consulté le 10 mars 2023) Présentation sur le site des Parcs Nationaux du Bénin. Adresse URL : <https://www.cenagref.firstnet.bj/parc-w/geo.htm>
- Mondafrique- (Page consultée le 15 mars 2023), Attaque terroriste repoussée contre la base du parc W au Niger. Adresse URL : <https://mondafrique.com/author/jacques>
- HEUNIS. S. (Page consultée le 15 mars 2023) Bénin : au moins 9 morts dans 3 attaques à la bombe au parc W. Adresse URL : <https://twitter.com/africanews>
- The Toronto Star- (Page consultée le 15 Mars 2023) Attacks in north Benin park kill 8 including french citizen Address URL: <https://www.thestar.com/news/world/africa/2022/02/11attacks-in-north-benin-park-kill-8-including-french-citizen.html?rf>
- Jeune Afrique- (Page consultée le 17 mars 2023) : Bénin : le parc de la Pendjari est la cible d'une nouvelle attaque terroriste. Adresse URL : <https://www.jeuneafrique.com/1338055/politique>
- ADJIMEHOSSOU- (Page consultée 20 mars 2023), Gestion des parcs de la Pendjari et du W-Bénin : La résilience malgré les menaces. Adresse URL : <https://lanation.bj/category/actualites/>
- UNCCT (Page consultée le 3 Avril 2023), Sécurité et gestion des frontières | Bureau de lutte contre le terrorisme (un.org)